

Biosynex

Société anonyme

22 Boulevard Sebastien Brant

67400 Illkirch Graffenstaden

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Elie DANAN
30 avenue de la paix
67000 Strasbourg

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Biosynex

Société anonyme
22 Boulevard Sebastien Brant
67400 Illkirch Graffenstaden

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Biosynex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Biosynex relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 5.6 de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les fonds commerciaux ainsi que les titres de participation, dont les montants nets figurant au bilan au 31 décembre 2024 s'établissent respectivement à 57 672 K€ et 18 340 K€, ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les notes 5.6.1 et 5.6.2 de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que de l'élaboration des prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Strasbourg et Schiltigheim, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Elie DANAN

Deloitte & Associés

Elie DANAN

Loïc Muller

Loïc MULLER

5 COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

5.1 Bilan

ACTIF en K€	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement	2 147	1 659	489	700	211
Recherche et développement	12 316	7 857	4 459	3 151	1 308
Concessions, brevets, droits similaires	18 982	4 346	14 637	15 977	1 340
Fonds commercial	58 446	774	57 672	59 386	1 714
Autres immobilisations incorporelles	7	7	-	-	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	1 625	1 625
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 294	4 470	1 824	1 815	8
Autres immobilisations corporelles	5 670	2 722	2 948	3 513	564
Immobilisations en cours	-	-	-	-	
Avances et acomptes	2 538	-	2 538	2 603	65
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	54 786	36 446	18 340	47 309	28 969
Créances rattachées à des participations	171	-	171	171	
Autres titres immobilisés	5 595	3 615	1 980	4 093	2 113
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 355	-	1 355	1 405	50
TOTAL (I)	168 307	61 895	106 412	141 747	-35 335
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	12 665	6 501	6 164	6 365	201
En-cours de production de biens	-	-	-	-	
En-cours de production de services	-	-	-	-	
Produits intermédiaires et finis	2 938	439	2 499	3 012	513
Marchandises	15 286	3 650	11 635	14 034	2 399
Avances et acomptes versés sur commandes	1 293	-	1 293	1 809	516
Clients et comptes rattachés	5 393	519	4 873	8 650	3 777
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel	88	-	88	19	69
. Organismes sociaux	-	-	-	-	
. Etat, impôts sur les bénéfices	969	-	969	1 923	954
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	509	-	509	358	151
. Autres	68 092	29 416	38 675	39 564	888
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement	5 000	-	5 000	5 995	995
Disponibilités	1 521	-	1 521	12 474	10 953
Instruments financiers à terme et jetons détenus	-	-	-	-	
Charges constatées d'avance	585	-	585	1 279	694
TOTAL (II)	114 338	40 525	73 813	95 483	-21 670
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)	415	-	415	363	52
TOTAL ACTIF (I à V)	283 061	102 420	180 641	237 594	-56 953

5.2 Bilan (suite)

PASSIF en K€	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	1 076	1 076	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	27 704	27 704	-
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	111	111	-
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	1 579	1 579	-
Report à nouveau	117 023	92 150	24 873
Résultat de l'exercice	- 60 301	24 873	- 85 174
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	87 192	147 493	-60 301
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées	1 995	2 027	-32
TOTAL (II)	1 995	2 027	-32
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	2 952	2 101	851
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	2 952	2 101	851
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	59 752	61 819	-2 067
. Découverts, concours bancaires	10	23	-14
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	210	0	210
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 847	11 925	3 922
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	1 661	1 580	81
. Organismes sociaux	3 435	1 530	1 905
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 567	347	2 220
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	201	162	39
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	0	0
Autres dettes	1 480	8 248	-6 768
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	-	0	0
TOTAL (IV)	85 162	85 633	-471
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	3 340	341	3 000
TOTAL PASSIF (I à V)	180 641	237 594	-56 953

5.3 Compte de résultat

en K€	Exercice clos le			Exercice précédent	Variation	Variation
	France	Exportations	Total	31/12/2023 (12 mois)	en K€	en %
Ventes de marchandises	37 299	5 638	42 937	52 094	-9 156	-17,58
Production vendue biens	15 014	9 613	24 627	15 391	9 235	60,01
Production vendue services	540	1 349	1 889	2 373	-484	-20,41
Chiffres d'affaires Nets	52 852	16 600	69 453	69 858	-405	-0,58
Production stockée			-356	504	-860	-170,53
Production immobilisée			911	1 349	-438	-32,48
Subventions d'exploitation			7	-	7	N/S
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			12 053	7 737	4 316	55,79
Autres produits			819	630	189	29,96
Total des produits d'exploitation (I)			82 887	80 078	2 809	3,51
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			17 875	23 335	-5 461	-23,40
Variation de stock (marchandises)			3 074	2 024	1 050	-51,90
Achats de matières premières et autres approvisionnements			9 274	13 016	-3 743	-28,75
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			253	-2 712	2 965	109,32
Autres achats et charges externes			22 157	25 477	-3 320	-13,03
Impôts, taxes et versements assimilés			875	805	70	8,70
Salaires et traitements			13 500	13 363	137	1,03
Charges sociales			6 181	5 792	389	6,71
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 968	3 534	433	12,26
Dotations aux provisions sur actif circulant			39 876	11 612	28 264	243,40
Dotations aux provisions pour risques et charges			-	-	-	-
Autres charges			444	1 787	-1 343	-75,14
Total des charges d'exploitation (II)			117 476	98 034	19 442	19,83
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-34 589	-17 956	-16 633	92,64
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations			-	45 086	-45 086	-100,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés			2 686	1 390	1 295	93,16
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 389	3 919	-1 530	-39,04
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			-	-	-	-
Total des produits financiers (V)			5 075	50 396	-45 321	-89,93
Dotations financières aux amortissements et provisions			23 657	6 678	16 980	254,28
Intérêts et charges assimilés			3 879	2 466	1 412	57,25
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			1 380	1 155	225	19,50
Total des charges financières (VI)			28 916	10 299	18 617	180,77
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-23 841	40 097	-63 938	-159,46
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-58 430	22 141	-80 571	-363,89
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			85	448	-363	-81,05
Produits exceptionnels sur opérations en capital			20 989	857	20 131	2347,85
Reprises sur provisions et transferts de charges			489	8 171	-7 682	N/S
Total des produits exceptionnels (VII)			21 563	9 477	12 086	127,53
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			718	595	123	20,66
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			21 800	3 569	18 232	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			1 376	3 086	-1 710	-55,41
Total des charges exceptionnelles (VIII)			23 894	7 249	16 645	229,60
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-2 331	2 228	-4 560	-204,65
Participation des salariés (IX)			-	-	-	-
Impôts sur les bénéfices (X)			-460	-504	44	-8,80
Total des Produits (I+III+V+VII)			109 524	139 951	-30 425	-21,74
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)			169 826	115 078	54 748	47,57
RESULTAT NET			-60 301	24 873	-85 174	-342,44
Dont Crédit-bail mobilier			484	913	-428	-46,92
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31 décembre 2024 a une durée de 12 mois (idem pour l'exercice précédent clos le 31 décembre 2023).

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 180 641 K€.

Le résultat net comptable est une perte de - 60 301 K€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 22 avril 2025 par le Conseil d'Administration.

La société BIOSYNEX est depuis le 21 mars 2011 une société cotée sur un système multilatéral de négociation, EURONEXT GROWTH- Paris.

5.4 Faits caractéristiques de l'exercice

En 2024, BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires de 69,5 M€ en très légère baisse par rapport à l'exercice précédent (69,9 M€). Le résultat de l'exercice est fortement impacté par les coûts liés au réaménagement de la dette et par des dépréciations d'actifs financiers.

Discussions avec les partenaires financiers et accord de principe pour un réaménagement de la dette existante

Les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2023 ne permettaient pas à la Société de respecter à cette date, les ratios financiers prévus dans la documentation de la tranche confirmée du crédit syndiqué de 26,2 M€. En outre, elle devait rembourser au 30 avril le crédit revolving de 20 M€ et respecter une période de 15 jours après ce remboursement avant de pouvoir le retirer. Le non-respect de ces dispositions contractuelles permettait potentiellement aux prêteurs de rendre exigible la tranche confirmée de 26,2 M€ et le crédit revolving de 20 M€.

Dès le mois de mars 2024, la Société a initié des discussions avec ses prêteurs afin d'obtenir des waivers sur le non-respect des ratios financiers et le report d'un mois de la période de remboursement du crédit revolving. Le réaménagement des dettes existantes (allongement de maturité, consolidation du crédit revolving, plus grande souplesse dans les covenants) liées au contrat syndiqué (46,2 M€) était également l'objet des discussions avec les banques.

Les discussions se sont poursuivies tout au long de l'exercice et ont été étendues à l'ensemble des prêteurs de dettes bilatérales de la société BIOSYNEX SA. Dans le cadre de ces discussions, les prêteurs ont accordé au mois de juin 2024 un moratoire sur les échéances de remboursement en capital des différents emprunts et un renouvellement automatique de la ligne de crédit RCF de 20 M€ pendant la durée des discussions.

La Société a annoncé le 2 décembre 2024 un accord de principe avec ses principaux créanciers portant sur l'aménagement de sa dette financière¹. La documentation juridique formalisant cet accord a été signée le 13 janvier 2025 (voir 5.5 Evénements postérieurs à la clôture). Celle-ci prévoit que les banques acceptent de proroger le standstill jusqu'à la signature des différents avenants de réaménagement et que les prêteurs du contrat de crédits syndiqués renoncent à se prévaloir de leurs droits au titre de tout cas de défaut, cas d'exigibilité anticipée ou cas de remboursement anticipé au titre de l'exercice 2024.

L'accord de principe répond aux objectifs de la Société d'atteindre une structure financière adaptée à son niveau d'activité post-Covid et de financer son plan de développement, à travers les principales mesures décrites ci-après :

- **Réaménagement des crédits bancaires**

Les principales modifications concernant les dettes financières de la Société sont les suivantes :

- (i) Consolidation de la ligne de RCF, d'un montant de 20 millions d'euros, dans des lignes moyen-terme du crédit syndiqué ;
 - a. 12 M€ consolidés dans la tranche A du crédit syndiqué et suivront les dispositions précisées au § (iii) ci-dessous ;
 - b. 8 M€ remboursables en 3 échéances de 2 M€, 3 M€ et 3 M€ respectivement en mai 2028, mai 2029 et mai 2030 ;
- (ii) Franchise de remboursement des échéances en capital dues au titre du crédit syndiqué et des prêts bilatéraux de la Société sur une durée de 20 mois à compter de juin 2024 ;
- (iii) Tranche confirmée du crédit syndiqué :
 - a. Extension de maturité de la Tranche A (amortissable) du contrat syndiqué sur la même durée (20 mois) et amortissement mensuel linéaire à compter de février 2026 ;
 - b. Extension de maturité de la Tranche B (*in fine*) du contrat syndiqué sur la même durée (20 mois) et amortissement *in fine* en juillet 2030 ;

¹ Se référer au communiqué de presse en date du 2 décembre 2024 disponible sur le site internet de la Société.

(iv) Extension de maturité des autres dettes financières bilatérales sur 20 mois à compter de leur maturité contractuelle en vigueur.

(v) Nantissement des titres de la société CHEMBIO DIAGNOSTICS INC en contrepartie de la consolidation de la ligne RCF et maintien des autres suretés existantes.

Le réaménagement susvisé entraîne une hausse des marges et des coûts financiers au titre des dettes financières de la Société (hausse de marge de 1,5% sur la dette syndiquée, hausse du taux d'intérêt moyen des autres dettes bilatérales de 2,14%). Les banques ont accepté de réaménager le ratio de levier à respecter au titre du contrat de crédits syndiqués, étant précisé que ce ratio ne fera pas l'objet d'un calcul au titre de l'exercice 2024. Par ailleurs, le réaménagement du Ratio de Couverture du Service de la Dette devra donner lieu à une discussion de bonne foi entre la Société et les Prêteurs Crédits Syndiqués (voir § 5.7.6).

- Renforcement des capitaux propres par la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

En complément du réaménagement de sa structure financière décrite ci-dessus, la Société s'est engagée à initier, en janvier 2025, une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de près de 8,0 millions d'euros, à un prix d'émission maximum de 2 euros par action nouvelle, pour permettre à chaque actionnaire de participer à cette opération de renforcement des capitaux propres. Cette augmentation de capital a été garantie à hauteur de 75% par :

- Monsieur Abensur, fondateur et principal actionnaire du Groupe, agissant directement et indirectement (en particulier par l'intermédiaire de la société A.L.A. Financière), pour un montant total de 4,6 millions d'euros, soit à hauteur de 57,50% de l'augmentation de capital, à titre irréductible et à raison de l'acquisition de droits préférentiels de souscription auprès des autres actionnaires fondateurs (respectivement Thomas Lamy, détenant directement et indirectement 10,81% et 15,99% des droits de vote de la Société, et Thierry Paper, détenant directement et indirectement 3,62% et 5,36% des droits de vote de la Société, en date de l'accord de principe)
- un autre investisseur qui s'est contractuellement engagé à souscrire à titre libre pour un montant de 1,4 million d'euros, soit à hauteur de 17,50% de l'augmentation de capital.

Il est précisé qu'en conséquence de la souscription à cette augmentation de capital, Monsieur Abensur, agissant directement et indirectement (en particulier par l'intermédiaire la société A.L.A. Financière) a franchi à la hausse le seuil de 50% des droits de vote de la Société. Une demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique d'acquisition visant les actions de la Société en application des articles 234-8, 234-9, 2° et 234-10 du Règlement général de l'AMF a été déposée auprès de l'AMF et obtenue le 16 décembre 2024.

Le Conseil d'Administration de la Société a convoqué le 1^{er} décembre 2024 une Assemblée Générale des actionnaires le 14 janvier 2025 afin de se prononcer sur cette augmentation de capital qui été finalisé en date du 14 février 2025 (voir événements post-clôture).

- Engagements complémentaires

Pour permettre à Biosynex de se désendetter et de répondre à sa volonté de recentrage stratégique après une période très active en termes d'acquisitions, l'Accord de Principe prévoit une réorganisation capitalistique qui pourrait conduire à la cession de tout ou partie des activités nord-américaines du Groupe ((22,3% du chiffre d'affaires consolidé) ainsi qu'à la filialisation de l'activité Pharma (40,3% du chiffre d'affaires consolidé 2024) afin de permettre le cas échéant l'entrée d'un investisseur au capital de celle-ci.

Les produits de cessions de ces opérations seraient en priorité affectés à un remboursement anticipé des dettes financières réaménagées.

À défaut de réalisation de tout ou partie de ces opérations, une seconde augmentation de capital de 8 millions d'euros devra être lancée en 2026. Il est également prévu que si elle avait lieu, cette deuxième augmentation de capital serait garantie à hauteur de 75% par la société A.L.A. Financière et/ou un ou plusieurs autres investisseurs.

- Mécanisme de remboursement anticipé au profit des prêteurs

L'accord avec les banques prévoit également des mécanismes permettant l'accélération des remboursements au profit des banques :

- Clause de cash sweep :

À compter de l'exercice clos le 31 décembre 2026 (inclus) et jusqu'au complet remboursement des crédits restructurés, les prêteurs bénéficieront d'un mécanisme d'accélération du remboursement des crédits restructurés en fonction de la trésorerie disponible à la clôture de l'exercice

- Minimum de remboursement anticipé obligatoire en cas de cession d'actifs

- Conditions suspensives

L'accord de principe obtenu était assorti de conditions suspensives qui ont toutes été levées. La documentation juridique formalisant l'accord de principe a été signée en date du 13 janvier 2025.

- Synthèse du réaménagement de la dette financière de la Société :

	Avant réaménagement		Post réaménagement	
	Montant (K€)	Échéances	Montant (K€)	Échéances
Tranche A	17 043	Amortissement annuel jusqu'en novembre 2028	29 043	Gel des échéances de 20 mois * Amortissement mensuel jusqu'en Juillet 2030
Tranche B	9 177	In fine Novembre 2028	9 177	Gel des échéances de 20 mois * In fine Juillet 2030
Ligne RCF	20 000	Tirage mensuel et clean down annuel Novembre 2028	8 000	2 M€ en mai 2028 3 M€ en mai 2029 3 M€ en mai 2030
Total crédit syndiqué	46 220		46 220	
Autres prêts bilatéraux	13 343	Spécifique à chaque contrat	13 343	Gel des échéances de 20 mois * Extension des maturités de 20 mois
Total	59 563		59 563	

* à compter du mois de juin 2024

- Echéances de remboursement post réaménagement

A l'issue de la restructuration financière de la Société, les échéances annuelles de remboursement de la société sont les suivantes :

En K€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Échéance annuelle	0	10 035	10 738	11 259	10 576	16 642	313

- Documentation contractuelle en vigueur au 31 décembre 2024

La documentation juridique formalisant l'accord de principe des banques pour le réaménagement de la dette ayant été signée le 13 janvier 2025, les obligations de respect des ratios prévues dans le contrat syndiqué de 2021 et ses avenants 2022 et 2023 restent en vigueur à la date de clôture.

Les agrégats financiers 2024 ne permettant pas à la Société de respecter les covenants, la dette syndiquée a été reclassée à court terme dans les états financiers 2024.

Incidences de la restructuration financière sur les comptes 2024

La mise en place du contrat syndiqué en 2021 avait généré des frais d'émission (commission d'arrangement, honoraires, etc.) d'un montant de 0,6 M€ et la Société avait opté pour leur étalement sur la durée de l'emprunt (soit jusqu'en novembre 2028). Au 31 décembre 2023, les frais restant à étaler s'élevaient à 0,4 M€. Les conditions et modalités du contrat syndiqué restructuré étant substantiellement différentes de celle du contrat initial, les frais d'émission non encore amortis ont été constatés en charges de l'exercice 2024.

Les frais liés à la renégociation et restructuration financière ayant abouti à l'accord de principe du 2 décembre 2024 et à la signature de la documentation juridique le 13 janvier 2025 se sont élevés à 2,2 M€ sur l'exercice 2024. Les conditions d'activation et d'étalement de ces frais (en particulier la condition d'un taux effectif global qui resterait un taux de marché en incluant les frais de renégociation) n'étant pas remplies, la totalité des frais renégociation et restructuration financière a été inscrite en charge de l'exercice 2024 pour un montant de 2,2 M€.

La Société avait par ailleurs initié un processus de levée de fonds sur le premier semestre 2024 avant de négocier le réaménagement de la dette bancaire. Les couts liés à ce processus avorté comptabilisés en charges de l'exercice s'élevaient à 0,6 M€.

Constitution d'un passif social et fiscal et obtention d'un plan d'étalement

En parallèle des discussions avec les partenaires financiers, la Société a constitué sur le second semestre 2024 un passif social et fiscal par le gel des paiements relatifs à la TVA et aux cotisations patronales Urssaf et retraite. Par une décision en date du 16 décembre 2024, l'Administration a accordé un plan d'étalement sur 24 mois du passif constitué (4.153 K€ dont 196 K€ au titre des pénalités et majorations). La première échéance mensuelle a été versée en janvier 2025.

Revue stratégique des actifs et activité du Groupe

Au cours de la période 2021 à 2024, BIOSYNEX a mené une politique de croissance externe soutenue permettant une internationalisation du Groupe (en Europe en 2022, puis aux Etats-Unis en 2023) tout en diversifiant ses technologies, activités et portefeuille produits.

Compte tenu de la situation financière actuellement contrainte, le Groupe n'est pas en mesure d'investir suffisamment afin de soutenir le développement de chacune des activités et a entamé une revue stratégique de ses actifs et activités au cours du deuxième semestre 2024.

BIOSYNEX a ainsi procédé à des fermetures de sites et des cessions d'activités non rentables et stratégiques :

- Cession en date du 18 décembre 2024 de la société BIOSYNEX TECHNOLOGIES (anciennement CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY) à un investisseur allemand. En parallèle, un accord de transfert de technologie et de licence a été conclu avec l'acquéreur afin de poursuivre une collaboration technologique et mettre en place des accords de distribution.
- Fermeture du site PROCISEDX de San Diego le 20 décembre 2024 et déménagement de l'équipe réduite restante sur le site de QUALIGEN à Carlsbad (Californie) avec une réorientation sur des projets Groupes dans les domaines de la formulation et de l'ingénierie.
- Décision de fermer et liquider la société BIOSYNEX NORDIC prise par le Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2024.

D'autres opérations ne sont pas à exclure au cours de l'année 2025.

Ajustements de valeurs sur certains éléments d'actifs

La Société a mené des analyses poussées sur la valorisation de certains de ses actifs (actifs incorporels et actifs financiers notamment) et a procédé à des ajustements de valeur significatifs impactant fortement les comptes de l'exercice 2024 :

- Ajustements impactant le résultat d'exploitation

La valeur d'utilité des actifs des sociétés américaines (titres et comptes courants) ressortant des prévisions d'activités étant inférieure à leur valeur nette comptable dans les comptes de BIOSYNEX, les comptes courants des sociétés américaines ont été dépréciés à hauteur de 28,1 M€.

- Ajustements impactant le résultat financier

La valeur d'utilité des actifs des sociétés américaines (titres et comptes courants) ressortant des prévisions d'activités étant inférieure à leur valeur nette comptable dans les comptes de BIOSYNEX, les titres de la société BIOSYNEX US HOLDING ont été dépréciés en totalité pour 15,5 M€. Le même exercice a conduit à déprécier les titres de la société AVALUN pour 2,9 M€ (dotation complémentaire par rapport à fin 2023) et les titres de la société DOC2U pour un montant de 1,2 M€.

Compte tenu de la fermeture annoncée de la société BIOSYNEX NORDIC, les titres de la Société, ainsi que le compte courant ont été entièrement dépréciés pour un montant total de 2 M€.

- Ajustement impactant le résultat exceptionnel

La Société a procédé à une revue de ses actifs incorporels en portefeuille et a identifié des marques, brevets ou fonds de commerce qui n'étaient plus utilisés et donc devenus obsolètes. Ces actifs ont été mis au rebut pour une valeur nette comptable de 0,7 M€.

Acquisitions et prises de participations :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Réorganisation juridique du Groupe

Dans le cadre d'une réorganisation juridique du Groupe :

- la société PROCISEDX, détenue à 100% par BIOSYNEX SA, a été cédée à CHEMBIO DIAGNOSTICS INC avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2024. Suite à cette opération, toutes les sociétés opérationnelles américaines sont désormais détenues à 100% par CHEMBIO DIAGNOSTICS INC.
 - la société CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY, détenue à 100% par CHEMBIO DIAGNOSTICS INC, a été cédée à BIOSYNEX SA avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2024. Sa dénomination sociale a été changée en BIOSYNEX TECHNOLOGIES en date du 13 mars 2024.
- Prise de contrôle à 100% de la société BIOSYNEX NORDIC

A la suite du contrat d'acquisition portant sur 75% du capital de la société BIOSYNEX NORDIC (ex Medkoncept) signé en décembre 2022, les actionnaires minoritaires ont exercé l'option portant sur le solde du capital. BIOSYNEX SA détient désormais 100% du capital de la société BIOSYNEX NORDIC (depuis le 4 avril 2024).

- Liquidation de la société PRIMADIAG SAS

La société PRIMADIAG SAS, détenue à hauteur de 23,14% par BIOSYNEX, a été mise en redressement judiciaire en date du 7 décembre 2023. La liquidation judiciaire de la société PRIMADIAG SAS a été prononcée le 15 février 2024. La liquidation judiciaire de la société PRIMADIAG SAS n'a pas d'incidence sur les comptes annuels, tous les actifs liés à cette société ayant été entièrement dépréciés fin décembre 2023.

- Prise de contrôle à 100% de la société BHR PHARMACEUTICALS

A la suite du contrat d'acquisition portant sur 75% du capital de la société BHR PHARMACEUTICALS signé en mai 2022, les actionnaires minoritaires ont exercé l'option portant sur le solde du capital. BIOSYNEX SA détient désormais 100% du capital de la société BIOSYNEX NORDIC (depuis le 31 décembre 2024).

- Cession de la société BIOSYNEX TECHNOLOGIES

Dans le cadre de la revue stratégique de ses actifs et activités réalisée au cours du second semestre 2024, BIOSYNEX a cédé la société BIOSYNEX TECHNOLOGIES (anciennement CHEMBIO DIAGNOSTICS GERMANY) à un investisseur allemand en date du 18 décembre 2024. Cette cession s'accompagne d'un transfert de technologies pour la fabrication du lecteur MRII. Dans le cadre de cette cession, le comptes courant détenu par BIOSYNEX a été abandonné pour un montant de 0,5 M€.

- Décision prise pour la liquidation de la société BIOSYNEX NORDIC

Dans le cadre de la revue stratégique de ses actifs et activités réalisée au cours du second semestre 2024, le Conseil d'Administration de BIOSYNEX a décidé, lors de sa séance du 1^{er} décembre 2024, la fermeture et la liquidation de la société BIOSYNEX NORDIC qui devrait être effective au cours de l'année 2025. Les activités commerciales dans les pays scandinaves vont être repris directement par le service Export de la Société.

- Augmentation de capital de la société AVALUN

En date du 16 juillet 2024, la société AVALUN a fait l'objet d'une augmentation de capital de 9 M€ par compensation avec une créance exigible qui s'est traduite par l'émission de 9.000.000 d'actions ordinaires nouvelles de la Société de 1 € de valeur nominale chacune souscrites par la Société. Le même jour, la Société a procédé à une réduction de capital motivée par des pertes par voie d'annulation de 9.051.854 actions composant le capital de la Société. A l'issue de ces opérations, le capital social de la société AVALUN s'élève à 91.458 € divisé en 91.458 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune.

- Augmentation de capital de la société BIOSYNEX PHARMA ITALIA

En date du 14 mars 2024, la société BIOSYNEX PHARMA ITALIA a fait l'objet d'une augmentation de capital de 700 K€ par compensation avec une créance exigible au profit de BIOSYNEX.

En date du 16 décembre 2024, la société BIOSYNEX PHARMA ITALIA a fait l'objet d'une augmentation de capital de 500 K€ par compensation avec une créance exigible au profit de BIOSYNEX.

- Augmentation de capital de la société DOC2U

En date du 16 juillet 2024, la société DOC2U a fait l'objet d'une augmentation de capital de 1,5 M€ par compensation avec une créance exigible qui s'est traduite par l'émission de 1.456.321 d'actions ordinaires nouvelles de la Société de 1 € de valeur nominale chacune souscrites par la Société. A l'issue de cette opération, le capital social de la Société DOC2U s'élève à 1.742.781 € divisé en 1.742.781 actions de valeur nominal de 1 € chacune.

Contrats conclus avec les filiales

Aucun contrat significatif n'a été signé avec les filiales au cours de l'exercice 2024.

Rachat d'actions

Il n'y a pas eu de rachat d'actions au cours de l'exercice 2024.

5.5 Evénements postérieurs à la clôture

Signature de la documentation juridique formalisant l'accord sur réaménagement de la dette financière et augmentation de capital

La Société a annoncé le 2 décembre 2024 un accord de principe de la part de ses principaux créanciers financiers portant sur l'aménagement de sa dette financière². La documentation juridique formalisation cet accord a été signée le 13 janvier 2025. A date du présent rapport, tous les avenants de réaménagement des dettes bilatérales ont été signés, la signature de celui du contrat de crédits syndiqués devant intervenir courant mai 2025.

Dans la foulée de cet accord, BIOSYNEX a lancé et bouclé une augmentation de capital de 7.987.161 euros par émission de 7.987.161 actions ordinaires nouvelles de 0,10 euros de valeur nominale chacune à laquelle s'ajoute une prime d'émission de 0,90 euros par action (soit un prix de souscription de 1 euro par action). Les demandes de souscription ont représenté un taux de souscription d'environ 107% du montant cible de l'augmentation de capital³.

L'opération a fait l'objet d'engagements irrévocables de souscription d'un actionnaire existant (Monsieur Larry Abensur, Président Directeur Général, en particulier par l'intermédiaire de la société A.L.A. Financière qui avait racheté des droits préférentiels de souscription auprès des autres actionnaires fondateurs) ainsi que de la part d'un nouvel investisseur financier, qui ont souscrit à l'augmentation de capital conformément à leurs engagements de souscription. L'Autorité des marchés financiers avait accordé en date du 16 décembre 2024 une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique d'acquisition par Monsieur Larry Abensur en cas de franchissement à la hausse du seuil de 50% du capital et des droits de vote par le concert Abensur à raison de l'augmentation de capital.

Le produit de l'augmentation de capital permet à la Société de renforcer son bilan et se doter de nouvelles ressources financières, permettant ainsi de sécuriser son horizon de trésorerie à plus de douze mois, notamment par le financement de son besoin en fonds de roulement. Cette opération de renforcement des fonds propres fait partie des engagements pris auprès des créanciers de la Société dans le cadre du réaménagement de l'endettement financier du Groupe.

Au 14 février 2025, la structure de l'actionariat de la Société est la suivante :

Actionnaire	Titres	% capital	Droits de vote	% Droits de vote
Larry Abensur	784 142	4,18%	1 411 793	6,27%
ALA Financière	8 302 806	44,29%	10 199 449	45,27%
Famille Abensur	9 509	0,05%	11 595	0,05%
Total Famille Abensur	9 096 457	48,52%	11 622 837	51,59%
Thomas Lamy	168 184	0,90%	336 368	1,49%
AJT Financière	994 796	5,31%	1 989 592	8,83%
Total Thomas LAMY	1 162 980	6,20%	2 325 960	10,32%
Thierry Paper	107 036	0,57%	214 072	0,95%
AXODEV	282 952	1,51%	565 904	2,51%
Total Thierry PAPER	389 988	2,08%	779 976	3,46%
Nouvel investisseur financier	846 307	4,51%	846 307	3,76%
Flottant et divers nominatifs	6 936 180	37,00%	6 956 155	30,87%
Auto-détention	316 119	1,69%		
Total	18 748 031	100%	22 531 235	100%

² Se référer au communiqué de presse en date du 2 décembre 2024 disponible sur le site internet de la Société.

³ Sé référer au communiqué de presse en date du 12 février 2025 disponible sur le site internet de la Société.

En application de l'article L. 233-7 du code de commerce, le concert « Famille ABENSUR » a déclaré le franchissement de seuil de 50% des droits de vote auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de la Société. La déclaration de franchissement de seuil a été publiée par l'AMF en date du 21 février 2025.

Poursuite de la réorganisation de certaines activités

BIOSYNEX a présenté le 21 mars 2025 en Comité Social Economique central un projet de réorganisation de certaines activités qui pourrait conduire à la suppression de 21 postes rattachés à son site d'Illkirch, notamment sur des fonctions commerciales, administratives et de production. Tous les salariés concernés par les suppressions de poste seront accompagnés dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Les suppressions de postes devraient intervenir sur le troisième trimestre 2025.

5.6 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31 décembre 2024 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28-2) et avec le règlement ANC N°2015-06 modifiant le règlement ANC N° 2014-3 relatif au Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation (1),
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

(1) *Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation sur la base de prévisions de trésorerie 2025 et des projections du plan stratégique 2025-2029 du groupe. Celles-ci tiennent compte des engagements pris par le groupe et du réaménagement de son passif conformément aux dispositions de la restructuration financière décrites dans la note § 5.4.*

Ces prévisions de trésorerie reposent aussi sur l'hypothèse structurante que le groupe sera en mesure d'atteindre les objectifs commerciaux, de rentabilité et de CAPEX qu'il s'est fixé dans le cadre du budget 2025/2026.

Toutefois, dans un contexte de restructuration financière et de transformation, la capacité du Groupe à réaliser son plan d'affaire 2025 / 2026 et à atteindre ses objectifs de rentabilité reste néanmoins soumise à un certain nombre d'aléas, d'incertitudes et de risques.

Il existe ainsi toujours une incertitude significative sur la capacité du Groupe à poursuivre son activité. Dans le cas où le Groupe ne serait pas en mesure d'atteindre ses objectifs, BIOSYNEX pourrait ne plus être en mesure de réaliser ses actifs ou régler ses passifs dans le cadre normal de ses activités, et l'application des règles et principes comptables dans un contexte normal de poursuite des activités, concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs, pourrait ne pas s'avérer appropriée.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont décrites ci-après.

5.6.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les **frais d'établissement** comprennent les frais d'augmentation de capital, ils sont amortis sur une durée de 5 années.

Les **frais de développement** sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément

- Les projets sont nettement individualisés
- Leur coût peut-être distinctement établi
- Les projets présentent à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La nature des dépenses activées concernant les frais de recherche et développement est : matière, moyens humains et sous-traitance.

Les **frais d'acquisition des titres de participation** font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 années le cas échéant.

Pour la mise en œuvre de ces tests annuels, les fonds de commerce sont ainsi affectés soit à l'UGT PHARMA, soit à l'UGT DIAG EMEA. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base des flux futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité se révèle inférieure à la valeur nette comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, ces actifs sont dépréciés, afin de ramener la valeur de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable.

Au 31 décembre 2024 la valeur nette comptable des deux unités génératrices de trésorerie s'élève à 80,9 M€ et se décompose de la manière suivante :

- PHARMA : 40,6 M€
- DIAG EMEA : 40,3 M€

Les principales hypothèses sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 11,3%
- Taux de croissance à l'infini : 2%

Sur la base de ces tests, aucune provision n'a été enregistrée au 31 décembre 2024.

Les analyses de sensibilités sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) font également ressortir des valeurs recouvrables supérieures à la valeur comptable.

Valeur d'utilité DIAG EMEA (en M€)		Taux de croissance			Valeur d'utilité Pharma (en M€)		Taux de croissance		
		1,50%	2%	2,50%			1,50%	2%	2,50%
Taux d'actualisation	10,80%	65,8	68,7	72,0	Taux d'actualisation	10,80%	82,5	85,8	89,5
	11,30%	61,9	64,5	67,3		11,30%	77,9	80,8	84,0
	11,80%	58,4	60,6	63,1		11,80%	73,8	76,3	79,2

5.6.2 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence. Les bases des tests de dépréciations des titres de participation sont identiques à celles utilisées pour l'évaluation des écarts d'acquisition en consolidation.

5.6.3 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :

Méthode dite du coût moyen unitaire pondéré "CMUP" qui est égal au rapport entre les coûts d'acquisition ou de production et les quantités acquises ou produites (art. 321-22. al.2 PCG).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production ainsi que de la main d'œuvre de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

Les stocks sont dépréciés à 0%, 50%, 75% ou 100% en fonction de leur durée de rotation.

Les stocks approchant la date de d'expiration sont dépréciés à 0%, 50%, 70% ou 100% selon le nombre de jours restants par rapport à la durée de vie moyenne.

5.6.4 Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

Lorsque la créance est cédée à un établissement bancaire dans le cadre d'un contrat d'affacturage, celle-ci est décomptabilisée pour refléter la nature juridique de la cession.

5.6.5 Opérations libellées en monnaies étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan aux postes « écarts de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement suivant les modalités suivantes : Les comptes de trésorerie en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont convertis au cours en vigueur à cette date. Les gains ou pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés en résultat.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le classement des écarts de change sur dettes et créances commerciales est en résultat d'exploitation et non plus en financier, et ceci suivant le PCG selon règlement ANC n°2015-05 applicable.

5.6.6 Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers sans contrepartie pour la Société.

Ces provisions sont constituées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Elles comprennent notamment les indemnités estimées par l'entreprise et ses conseils, au titre des litiges, contentieux et actions de réclamation par des tiers.

5.6.7 Indemnités de départ à la retraite

Ces indemnités ne font pas l'objet d'une comptabilisation mais d'une mention en engagements hors bilan.

Au 31 décembre 2024, BIOSYNEX a calculé les indemnités de départ en retraite qui devront être versées à l'avenir aux salariés, en application de la recommandation ANC n° 2013-02.

Cet engagement représente un montant de 339 K€ partiellement couvert par un fonds déposé auprès du CIC de 27 K€ sous forme d'assurance externalisée.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Indemnité calculée en fonction de la convention collective nationale Pharmacie, Parapharmacie, Produits vétérinaires : fabrication et commerce
- Conditions : départ volontaire
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Droits accumulés avec projection salariale : progression de 2%
- Taux de charges sociales : 42%
- Rotation : 7%
- Table de mortalité : TF 00-02
- Taux d'actualisation retenu : 3,50%

5.6.8 Notion de résultat courant et exceptionnel

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont repris dans le résultat courant.

Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise sont comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

Un détail des charges et produits exceptionnels est donné en note de bas de tableau.

5.6.9 Changement de méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

5.7 Autres informations

5.7.1 Honoraires des Commissaires aux comptes

Description	Montant (K€)
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	242
- Honoraires facturés au titre des attestations et autres rapports	4
TOTAL	246

5.7.2 Immobilisations

en K€	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements poste à poste
Frais d'établissement, recherche et développement	11 836	-	2 627
Autres immobilisations incorporelles	81 108	-	15
Terrains	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Installations générales, agencements, constructions	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 519	-	806
Autres installations, agencements, aménagements	3 940	-	84
Matériel de transport	2	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 636	-	11
Emballages récupérables et divers	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
Avances et acomptes	2 603	-	376
TOTAL Immobilisations corporelles et incorporelles	106 645	-	3 919
Participations évaluées par équivalence	-	-	-
Autres participations (1)	63 299	-	12 914
Autres titres immobilisés	5 606	-	0
Prêts et autres immobilisations financières	1 405	-	572
TOTAL Immobilisations financières	70 310	-	13 486
TOTAL IMMOBILISATIONS	176 954	-	17 406

en K€	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de poste à poste	Par cession ou mise au rebut		
Frais d'établissement, recherche et développement	-	-	14 464	-
Autres immobilisations incorporelles	-	3 689	77 435	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements, constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	-	31	6 294	-
Autres installations, agencements, aménagements	-	2	4 022	-
Matériel de transport	-	0	2	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	-	1 646	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	441	-	2 538	-
TOTAL Immobilisations corporelles et incorporelles	441	3 723	106 400	-
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations (1)	-	21 256	54 957	-
Autres titres immobilisés	11	-	5 595	-
Prêts et autres immobilisations financières	622	-	1 355	-
TOTAL Immobilisations financières	633	21 256	61 907	-
TOTAL IMMOBILISATIONS	1 074	24 979	168 307	-

(1) Mouvements de l'exercice 2024 du poste Autres participations :

- Augmentation de 12,9 M€ :
 - Acquisition de BIOSYNEX TECHNOLOGIES GmbH dans le cadre de la réorganisation juridique du Groupe
 - Augmentation de capital par incorporation de créances des sociétés AVALUN, DOC2U et BIOSYNEX PHARMA ITALIA
- Diminution de 21,3 M€ :
 - Cession de PROCISED X à CHEMBIO DIAGNOSTICS Inc dans le cadre de la réorganisation du Groupe au 1^{er} janvier 2025
 - Cession de BIOSYNEX TECHNOLOGIES GmbH en décembre 2024

5.7.3 Amortissements

en K€	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche et développement	7 986	1 530	-	9 516
Autres immobilisations incorporelles	3 346	1 006	-	4 352
Terrains	-	-	-	-
Installations générales, agencements, constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 704	775	9	4 470
Autres installations, agencements, aménagements	1 215	351	-	1 566
Matériel de transport	2	-	0	2
Matériel de bureau, informatique, mobilier	848	305	-	1 153
TOTAL	17 102	3 968	9	21 060

en K€	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche et développement	1 530				
Autres immobilisations incorporelles	1 006				
Terrains	-				
Installations générales, agencements, constructions	-				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	775				
Autres installations, agencements, aménagements	351				
Matériel de transport	-				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	305				
TOTAL	3 968	-		-	-

5.7.4 Provisions

en K€

NATURE DE PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées	-	-	-	-
Pour litiges commercial	740	250	200	790
Pour garanties données clients				
Pour amendes et pénalités (1)	-	543	50	493
Pour pertes de change	363	415	363	415
Pour pensions et obligations				
Pour litiges sociaux et restructuration	358	583	328	614
Autres provisions	639	-	-	639
TOTAL Provisions	2 101	1 792	941	2 952
Sur immobilisations incorporelles	774			774
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation (2)	15 819	20 627	-	36 446
Sur autres immobilisations financières (3)	1 512	2 614	512	3 615
Sur stocks et en-cours	11 161	10 590	11 161	10 590
Sur comptes clients	455	70	5	519
Autres dépréciations (4)	1 714	29 216	1 514	29 416
TOTAL Dépréciations	31 435	63 118	13 193	81 360
TOTAL GENERAL	33 536	64 909	14 133	84 312
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		20 112	11 255	
- financières		8 123	2 389	
- exceptionnelles		1 376	489	

- (1) Correspond à un risque suite à un contrôle Urssaf (296 K€) et aux pénalités potentielles liées au plan d'étalement du passif fiscal et social (196 K€)
- (2) Les mouvements de l'exercice correspondent à des dépréciations sur les titres AVALUN (2,9 M€), DOC2U (1,2 M€), BIOSYNEX NORDIC (1 M€) et BIOSYNEX US HOLDING (15,5 M€)
- (3) Correspond à la dépréciation sur les actions propres (2,6 M€) et sur les obligations convertibles PRIMADIAG (1 M€)
- (4) Correspond à la dépréciation des comptes courants BIOSYNEX NORDIC (1M€), PRIMADIAG (0,2 M€), CHEMBIO DIAGNOSTICS SYSTEM (6 M€), CHEMBIO DIAGNOSTICS INC (15,7 M€) et PROCISEDX (6,8 M€).

▪ Autre risque non provisionné :

Dans le rapport financier annuel 2023 était mentionné un risque non provisionné lié à une enquête administrative de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et la notification d'un grief à la Société relatif à un retard allégué de publication d'une information privilégiée au début de la pandémie Covid-19. La commission des sanctions de l'AMF a prononcé le 25 juillet 2024 une sanction de 50 K€ à l'encontre de la Société. Ce dossier est clos au 31 décembre 2024.

5.7.5 Etat des créances

en K€			
ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations	171		171
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 355		1 355
Clients douteux ou litigieux	331	331	
Autres créances clients	5 062	5 062	
Créances représentatives de titres prêtés		-	
Personnel et comptes rattachés	88	88	-
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	-	-	-
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéficiaires	969	969	
- T.V.A.	509	509	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés	-	-	
- Divers	-	-	
Groupe et associés	65 833	65 833	
Créances diverses	2 259	2 259	
Charges constatées d'avance	585	585	
TOTAL GENERAL	77 162	75 635	1 527
Montants des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

5.7.6 Etat des Dettes

en K€				
ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an - 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				-
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1) :				
- à 1 an maximum	10	10		
- plus d'un an	59 563	46 220	12 330	1 013
- Intérêts courus	189	189		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	15 847	15 847		
Personnel et comptes rattachés	1 661	1 661		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (2)	3 435	2 585	850	
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéficiaires		-		
- T.V.A (2)	2 567	1 524	1 043	
- Autres impôts et taxes	201	201		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	210	210		
Autres dettes (3)	1 480	580	900	
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL GENERAL	85 162	69 026	15 123	1 013
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	2 056			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

(1) Dettes financières

▪ Covenants financiers sur emprunts

Selon la documentation contractuelle en vigueur au 31 décembre 2024

En novembre 2021, BIOSYNEX a contracté un financement syndiqué d'un montant maximal de 109 M€ composé de plusieurs tranches :

- ✓ Un crédit renouvelable de 20 M€
- ✓ Un crédit confirmé de 34 M€
- ✓ Un crédit non confirmé de 55 M€

A fin décembre 2024, BIOSYNEX a tiré 46,2 M€ (26,2 M€ de tranche confirmée et 20 M€ de crédit revolving) sur ce financement syndiqué qui comporte des covenants financiers susceptibles de générer une exigibilité anticipée.

Selon les termes du contrat en vigueur au 31 décembre 2024, les deux covenants financiers suivant doivent être respectés :

- ✓ Le « Ratio de levier » désigne le rapport Dettes Financières Nettes sur EBITDA. Ce ratio doit être inférieur à 3. Il pourra cependant être compris entre 3,50 et 4,50 au cours de deux périodes de calcul si rapport entre les Dettes Financières Nettes et les Fonds Propres est inférieur à 0,85 à la Date de Calcul concernée.

- ✓ Le « Ratio de couverture du service de la dette » désigne le rapport Free Cash Flow sur Service de la Dette. Ce ratio doit être supérieur à 1,05. Il pourra cependant être inférieur à 1,05 au cours de deux périodes de calcul si la trésorerie nette est supérieure à 30 M€ à la date de calcul concernée.

Les agrégats financiers du Groupe au 31 décembre 2024 ne permettent pas à la Société de respecter les ratios financiers à cette date.

La documentation contractuelle formalisant l'accord de principe des banques sur le réaménagement des dettes financières ayant été signée le 13 janvier 2025, la dette liée au contrat syndiquée a été reclassée à court terme au 31 décembre 2024.

Selon la documentation contractuelle post réaménagement

La ligne RCF de 20 M€ a été consolidée pour 12 M€ dans la Tranche A et le solde dans une ligne RCF restructurée remboursable en 3 échéances. L'enveloppe de 46,2 M€ post réaménagement est donc composée comme suit :

- ✓ Tranche A (remboursement mensuel entre février 2026 et février 2030) pour 29 M€
- ✓ Tranche B (remboursement in fine en juillet 2030) pour 9,2 M€
- ✓ Tranche RCF restructuré (remboursement en 3 échéances de 2, 3 et 3 M€ en mai 2028, mai 2029 et mai 2030) pour 8 M€

Les ratios ont été réaménagés selon les modalités suivantes :

- ✓ Ratio de levier
Dans le cadre du réaménagement de la dette, ce ratio fait l'objet d'un covenant Holiday au titre de l'exercice 2024 et ne fera pas l'objet d'un calcul au titre de cet exercice.
Le Ratio de Levier à respecter au titre de l'exercice 2025 sera de 10,10.
Le Ratio de Levier à respecter au titre de l'exercice 2026 sera de 5,30.
Le Ratio de Levier à respecter au titre des exercices 2027 et suivants sera de 3.
- ✓ Ratio de couverture du service de la dette
La documentation contractuelle formalisation l'accord de principe prévoit que les banques acceptent de proroger le standstill jusqu'à la signature de l'avenant et que les prêteurs du contrat de crédits syndiqués renoncent à se prévaloir de leurs droits au titre de tout cas de défaut, cas d'exigibilité anticipée ou cas de remboursement anticipé au titre de l'exercice 2024, en ce y compris au titre du Ratio de Couverture du Service de la Dette. Le réaménagement de ce ratio au titre des exercices 2025 et suivants fait toujours l'objet de discussions avec le pool bancaire.

▪ Réaménagement de la dette financière et gel des remboursements en capital

L'accord avec les banques sur le réaménagement de la dette financière de la Société prévoit un gel des remboursements en capital de 20 mois entre juin 2024 et janvier 2026.

A l'issue de la restructuration financière, les échéances annuelles de remboursement de la Société sont les suivantes :

En K€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Échéance annuelle	0	10 035	10 738	11 259	10 576	16 642	313

Comme indiqué ci-avant, la documentation juridique formalisant l'accord de principe des banques pour le réaménagement de la dette ayant été signée le 13 janvier 2025, les obligations de respect des ratios prévues dans le contrat syndiqué de 2021 et ses avenants 2022 et 2023 restent en vigueur à la date de clôture.

Les agrégats financiers 2024 ne permettant pas à la Société de respecter les covenants, la dette syndiquée a été reclassée à court terme dans les états financiers 2024.

(2) Passif social et fiscal

En parallèle des discussions avec les partenaires financiers, la Société a constitué sur le second semestre 2024 un passif social et fiscal par le gel des paiements relatifs à la TVA et aux cotisations patronales Urssaf et retraite. Par une décision en date du 16 décembre 2024, l'Administration a accordé un plan d'étalement sur 24 mois du passif constitué (4.153 K€ dont 196 K€ au titre des pénalités et majorations).

(3) Autres dettes

A fin décembre 2024, les autres dettes sont principalement constituées de compléments de prix à payer de 1M€ en lien avec l'acquisition de la marque et du fonds de commerce Parakito et d'un crédit vendeur de 400 K€ payable en 2026 en lien avec l'acquisition de la société BIOSYNEX IBERICA (anciennement dénommée LABORATORIOS RHOGEN).

5.7.7 Frais d'établissement

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)		
en K€	Valeurs nettes	Taux d'Amortissement
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	489	20%
TOTAL	489	20%

5.7.8 Frais de recherche appliquée et de développement

en K€

Désignation	Valeurs brutes	Amortissement	Valeurs nettes	Durée d'amortissement
R & D	10 762	7 010	3 752	De 24 à 60 mois
Total	10 762	7 010	3 752	

5.7.9 Fonds commercial

en K€

Eléments constitutifs du fonds commercial	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Dépréciation	Valeur nette
CLIENTELE BSD	752			384	368
FONDS DECTRA PHARM			392		392
MALI FUSION DECTRA			8 276		8 276
MALI FUSION ALL DIAG			8 234		8 234
MALI FUSION MAGNIEN			1 174		1 174
FONDS DUMOUIZE	3 402				3 402
RACHAT CARTES	1 037				1 037
FONDS VISIOMED	4 567				4 567
FONDS ENALEES	2 920				2 920
PARAKITO - FONDS DE COMMERCE	6 584				6 584
FONDS INNOXA	7 134				7 134
MALI FUSION THERADIAG			13 410		13 410
DIVERS			564	390	174
TOTAL	26 395	0	32 050	774	57 671

5.7.10 Détail des produits et avoirs à recevoir

en K€

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	N	N-1
CREANCES		
Créances clients et comptes rattachés		
Clients - Factures à établir	472	472
Clients - Intérêts courus	-	-
Sous total	472	472
Autres créances (dont avoirs à recevoir)		
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	31	108
Sur personnel	85	19
Sur organismes sociaux	-	-
Sur état	2	-
Sur Autres	-	-
Sous total	118	127
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		
Sur obligations, bons et valeurs assimilées	-	-
Sous total	-	-
DISPONIBILITES		
Sur banque	3	159
Sous total	3	159
TOTAL GENERAL	593	757

5.7.11 Détail des charges à payer et avoirs à établir

en K€

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	N	N-1
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Sur autres emprunts obligatoires	-	-
Sur emprunts auprès des établissements de crédit	189	200
Sur banque	10	23
Sur concours bancaires courants	-	-
Sous total	199	224
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Sur fournisseurs - factures non parvenues	3 826	3 505
Sur fournisseurs d'immobilisations	-	-
Sur fournisseurs - Intérêts courus	-	-
Sous total	3 826	3 505
Dettes fiscales et sociales		
Sur personnel - Charges à payer et produits à recevoir	-	-
Sur dettes provisionnées pour congés à payer	953	949
Sur dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	-	-
Sur autres charges à payer	670	602
Sur organismes sociaux - Charges à payer et produits à recevoir	-	-
Sur charges sociales sur congés à payer	386	265
Sur autres charges à payer	300	390
Sur état- Charges à payer et produits à recevoir	-	-
Sur charges fiscales sur congés à payer	-	-
Sur charges à payer	139	28
Sous total	2 447	2 234
Autres dettes (dont avoirs à établir)		
Sur rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir	33	115
Sur débiteurs et créditeurs divers	-	-
Sous total	33	115
TOTAL GENERAL	6 504	6 078

5.7.12 Détail des charges et produits constatés d'avance

en K€

Répartition par secteur d'activité	Charges	Produits
Charges / produits d'exploitation	585	-
Charges / produits financiers		
Charges / produits exceptionnels		
TOTAL	585	-

5.7.13 Détail des charges et produits financiers

en K€

	31/12/2024	31/12/2023
Escomptes obtenus	62	169
Revenus des titres de participations	-	45 086
Produits financiers divers	2 624	1 221
Reprise prov risques et charges financières	363	365
Reprise prov dépréciation VMP (1)	1 514	3 555
Reprise prov immos financières	512	-
Total produits financiers	5 075	50 396
Intérêts sur emprunts	2 874	2 013
Intérêts bancaires	8	17
Intérêts sur créances et cc	2	340
Escomptes accordés	48	3
Pertes sur créances liées à des participations	509	-
Autres charges financières (2)	1 818	1 249
Dotation prov risques et charges financières	415	363
Dotation prov immos financières (3)	23 242	6 314
Total charges financières	28 916	10 299
TOTAL RESULTAT FINANCIER	- 23 841	40 097

- (1) La reprise de provision pour dépréciation des VMP concerne les titres NOVACYT dont la totalité a été cédée sur l'exercice 2024.
- (2) Les autres charges financières incluent notamment la perte constatée sur le compte courant de BIOSYNEX TECHNOLOGIES abandonné lors de la cession de cette société (0,5 M€) et la moins-value constatée lors de la cession des titres NOVACYT (1, 4 M€)
- (3) La dotation aux provisions sur les immobilisations financières correspond à :

- la dépréciation des actions propres (2,6 M€)
- la dépréciation des titres BIOSYNEX NORDIC (1 M€)
- la dépréciation des titres DOC2U (1,2 M€)
- la dépréciation complémentaire des titres AVALUN (2,9 M€)
- la dépréciation des titres BIOSYNEX US HOLDING (15,5 M€)

5.7.14 Détail des charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Sur opérations de gestion		
Pénalités sur marchés (et débits payés sur achats et ventes)	23	31
Pénalités, amendes fiscales et pénales	4	1
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	8	0
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	683	563
Charges sur exercices antérieurs		
Sous-total	717	595
Sur opérations en capital		
Immobilisations incorporelles (1)	21 778	-
Immobilisations corporelles	22	3
Sous-total	21 800	3
Sur opérations exceptionnelles		
Charges exceptionnelles diverses	-	3 566
Reprises sur provisions, transfert de charges		
Dotations aux provisions exceptionnelles (2)	1 376	3 086
Sous-total	1 376	3 086
Total charges exceptionnelles	23 894	7 249

- (1) Correspond aux valeurs nettes comptables des titres PROCISEDIX et BIOSYNEX TECHNOLOGIES suite à la cession de ces sociétés, ainsi qu'à des sorties de fonds de commerce et marques non utilisés ou devenus obsolètes.
- (2) Les dotations aux provisions exceptionnelles correspondent principalement à un risque suite à un contrôle Urssaf (296 K€) et aux pénalités potentielles liées au plan d'étalement du passif fiscal et social (196 K€), ainsi qu'aux coûts de la restructuration sur le site de Croissy (457 K€) liés aux départs et mesures d'accompagnement en 2025.

Produits exceptionnels

en K€	31/12/2024	31/12/2023
Sur opérations de gestion		
Autres produits exceptionnels	-	150
Produits sur exercices antérieurs	85	299
Sous-total	85	448
Sur opérations en capital		
Immobilisations incorporelles (1)	20 964	-
Immobilisations corporelles	25	6
Quote part des subventions investissements	-	840
Produits exceptionnels divers	0	12
Sous-total	20 989	857
Dotations aux amortissements et provisions		
Reprises sur provisions exceptionnelles	489	8 171
Total produits exceptionnels	21 563	9 477
TOTAL RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 2 331	2 227

- (1) Correspond à la cession des titres de PROCISEDIX à CHEMBIO DIAGNOSTICS INC au 1^{er} janvier 2024 et de BIOSYNEX TECHNOLOGIES le 18 décembre 2024

5.7.15 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	10 760 870	0,10 €
Actions / parts sociales émises au cours de l'exercice	0	0,10 €
Actions / parts sociales remboursées ou annulées au cours de l'exercice	0	0,10 €
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	10 760 870	0,10 €

5.7.16 Ventilation du chiffre d'affaires net

en K€

Répartition par secteur d'activité	31/12/2024	31/12/2023
Ventes de marchandises	42 937	52 094
Ventes de produits finis	24 627	15 392
Prestations de services	1 889	2 373
TOTAL	69 453	69 858

Répartition par marché géographique	Montant	Montant
France	52 852	52 537
Etranger	16 600	17 321
TOTAL	69 453	69 858

5.7.17 Crédit-bail mobilier

en K€

Rubrique	Valeur d'origine	Redevances payés		Redevances restant à payer			Valeur résiduelle
		sur l'exercice	cumulées	< 1 an	de 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	
Terrain							
Constructions							
Installations techniques, matériel et outillages	4 552	658	3 283	553	827	0	42
Autres immobilisations corporelles							
Total	4 552	658	3 283	553	827	0	42

5.7.18 Engagements financiers

en K€

Engagements donnés au 31 décembre 2024		Montant
Effets escomptés non échus		-
Engagement auprès du factor		5 723
Avals et cautions		-
Engagements de crédit-bail mobilier - redevances restant à payer		1 381
Engagements de crédit-bail immobilier		-
Baux commerciaux - Loyers annuels		157
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités		339
Autres engagements donnés :		
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine		116
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, CL et Banque Postale		9 000
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine		2 747
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine		647
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la Caisse d'épargne pour la somme de 1.000.000€ à l'origine		170
Nantissement Enalees		2 650
Nantissement sur les titres Bhr au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale		2 100
Nantissement sur les titres Doc2u au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale		570
Nantissement sur les titres Biosynex Pharma Benelux / propriété intellectuelle Parakito au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque		9 600
Swap de taux crédit syndiqué		
Nantissement sur les titres Bigix au profit de BPALC, Caisse d'épargne, CIC, KOLB, LCL et Banque Postale		2 300
Option pour le rachat (put) du solde des titres Biosynex Ibérica		NC
Garantie à première demande en faveur de Temsys (ALD)		75
Nantissement sur fonds de commerce		
Change à terme selon détail annexé		
	TOTAL	37 574
Dont concernant :		
- les dirigeants		
- les filiales		
- les participations		
- les autres entreprises liées		
Dont engagements assortis de sûretés réelles		29 974
Engagements reçus au 31 décembre 2024		Montant
Avals, cautions et garanties		
Autres engagements reçus :		
Garantie de la BPI sur emprunt CIC de 2.500.000€ sur 7 ans 30% de 2.500.000€		750
Caution de la société ALA FINANCIERE sur emprunt BANQUE POSTALE sur 5 ans		95
Caution de la BPI sur emprunt BANQUE POSTALE sur 5 ans		41
BPI 65% sur emprunts prospections		1 170
FNPI + FEI sur emprunt BPI 1.500K€		720
Fonds de garantie 50% sur emprunt BPI 3.000K€		600
Garanties de passif sur les acquisitions des actifs Enalees, et des titres Bhr, Bigix, Doc2u, Biosynex Nordic et Biosynex Iberica		NC
Change à terme selon détail annexé		
	TOTAL	3 375
Dont concernant :		
- les dirigeants		
- les filiales		
- les participations		
- les autres entreprises liées		
Dont engagements assortis de sûretés réelles		

A noter que l'accord avec les banques pour le réaménagement de la dette prévoit un nantissement des titres de la société CHEMBIO DIAGNOSTICS INC en contrepartie de la consolidation de la ligne RCF. Cette sûreté sera mise en place sur 2025.

Autres engagements reçus :

Change à terme pour 2,4 M\$ avec pour contrevaieur 2,1 M€ selon le tableau ci-dessous :

Banques	Montants en K\$	Valeur en K€
BNP	0	0
BP	2 360	2 121
CIC	0	0
MONEX	0	0
TOTAL	2 360	2 121

Contrat d'affacturage : La Société a signé en 2023 un contrat d'affacturage avec CIC Est avec une convention de mandat d'encaissement et recouvrement pour le compte de CMC-CIC-Factor sur les créances transférées par voie de cession de créances selon un mécanisme de transmission de fichier appelé « cession de balance ». Au 31 décembre 2024, le montant cédé et reclassé en diminution du poste client ressort à 5.723 K€. Le détail des postes impactés au 31 décembre 2024 est le suivant :

Classement	N° de compte	Détail Factor	31/12/2024	31/12/2023
Actif immobilisé	275001	FONDS DE GARANTIE FACTOR	584	584
Actif clients	411002	AFFACTURAGE	- 7 894	- 5 885
Actif clients	467001	CCV - FACTOR	-	-
Actif clients	467005	RESERVE REU	912	-
Actif clients	467007	REB-FACTOR	675	19
Total engagement Factor			- 5 723	- 5 282

5.7.19 Dettes garanties par des suretés réelles

en K€

Opérations faisant l'objet de nantissement	Montant garanti fin 2024	Montant garanti fin 2023
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	116	177
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine	2 747	3 072
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	647	762
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la CAISSE D EPARGNE pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	170	254
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, Caisse d'Epargne, CIC, KOLB, CL et Banque Postale	9 000	9 000
Nantissement sur les titres BHR au profit de BPALC, Caisse d'Epargne, CIC, SG, LCL et La Banque Postale	2 100	2 100
Nantissement sur les titres DOC2U au profit de BPALC, Caisse d'Epargne, CIC, SG, LCL et La Banque Postale	570	570
Nantissement sur fonds de commerce ENALEES au profit de BPALC, Caisse d'Epargne, CIC, SG, LCL et La Banque Postale	2 650	2 650
Nantissement sur fonds de commerce Parakito au profit de BPALC, Caisse d'Epargne, CIC, SG, LCL et La Banque Postale	9 600	9 600
Nantissement sur les titres Bigix (Biosynex Pharma Italia) au profit de BPALC, Caisse d'Epargne, CIC, SG, LCL et La Banque Postale	2 300	2 300
Garantie à première demande en faveur de Temsys (Ald)	75	75
TOTAL	29 974	30 561

5.7.20 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Accroissements de la dette future d'impôts	Montant en K€
ACCROISSEMENTS	
Provisions règlementées :	
- Amortissements dérogatoires	
- Provision pour hausse des prix	
- Provision pour fluctuation des cours	
Autres :	
TOTAL	0
Allègements de la dette future d'impôts	Montant en K€
ALLEGEMENTS	
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	20 627
Participation des salariés	-
Organic	84
Ecart de conversion passif	3 340
Autres :	
TOTAL	24 052
Nature des différences temporaires	
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables (1)	13 132
Moins-values à long terme	

- (1) Correspond à l'économie d'impôt liée aux déficits fiscaux reportables de la société BIOSYNEX SA. Ce montant ne tient pas compte des déficits fiscaux accumulés par la société THERADIAG avant la fusion avec BIOSYNEX en décembre 2023 pour lesquels une demande d'agrément prévu à l'article 209 II du CGI pour obtenir le transfert au profit de BIOSYNEX des déficits constatés jusqu'à la date de réalisation de la fusion (35, 9 M€) est en cours d'instruction.

5.7.21 Rémunération des dirigeants

(Articles R.123-195 et R.123-196 du Code de Commerce)

Rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration	Montant en K€
- des organes d'administration (jetons de présence)	110
- des organes de direction	
- des organes de surveillance	
TOTAL	110

Aucune information n'est communiquée sur la rémunération de la Direction dans la mesure où cela reviendrait à donner une information individuelle.

5.7.22 Effectif de la Société

	Exercice 2024	Exercice 2023
Effectifs moyen sur l'exercice	270	292
Effectifs en fin d'exercice	268	286

5.7.23 Liste des filiales et participations

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Lieu du siège social	Devises	Capital en milliers de devises	Capitaux propres autres que le capital en milliers de devises	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital en milliers d'euros	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus brute en milliers d'euros	Valeur comptable des titres détenus nette en milliers d'euros
Filiales (plus de 50%)									
Biosynex Deutschland GmbH *	Allemagne	EUR	31	NC	31	NC	100%	3 431	-
Biosynex Swiss SA	Suisse	EUR	86	6 267	86	6 267	100%	89	89
Biosynex Pharma Benelux Srl	Belgique	EUR	3 500	-1 123	3 500	-1 123	100%	3 500	3 500
Biosynex Pharma SAS	France	EUR	10	-	10	-	100%	10	10
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	GBP	37	-60	44	-72	100%	3 211	3 211
Biosynex Pharma Italia	Italie	EUR	10	161	10	161	100%	2 100	2 100
Avalun SAS	France	EUR	100	-2 491	100	-2 491	100%	20 500	6 074
Doc2u SAS	France	EUR	1 743	-1 650	1 743	-1 650	100%	2 667	2 667
Medkoncept A/S	Danemark	DKK	400	-8 223	54	-1 103	100%	961	0
Biosynex Ibérica	Espagne	EUR	3	-376	3	-376	80%	1 050	1 050
Chembio Diagnostics Systems, Inc	Etats-Unis	USD	101	-1 915	97	-1 843	100%	15 534	0
Participations (entre 10 et 50%)									
Biosynex Diagnostics Hangzhou	Chine	CNY	8 516	-2 563	1 123	-338	49%	545	545
Primadiag SAS*	France	EUR	758	NC	758	NC	23,24%	1 468	0
Autres participations									
N/A									

Sociétés	Lieu du siège social	Devises	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés en milliers d'euros	Montant des cautions et avals donnés par la société en milliers d'euros	Résultat du dernier exercice clos en milliers de devises	Chiffre d'affaire HT du dernier exercice clos en milliers de devises	Dividendes en milliers d'euros encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50%)							
Biosynex Deutschland GmbH *	Allemagne	EUR	-	-	NC	-	-
Biosynex Swiss SA	Suisse	EUR	-210	-	1 208	6 392	-
Biosynex Pharma Benelux Srl	Belgique	EUR	-	-	-715	1 827	-
Biosynex Pharma SAS	France	EUR	-	-	-	-	-
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	GBP	700	-	4	4 106	-
Biosynex Pharma Italia	Italie	EUR	107	-	-553	1 673	-
Avalun SAS	France	EUR	2 245	-	-2 798	436	-
Doc2u SAS	France	EUR	0	-	-550	408	-
Medkoncept A/S	Danemark	DKK	1 100	-	-4 009	2 599	-
Biosynex Ibérica	Espagne	EUR	647	-	-266	979	-
Chembio Diagnostics Systems, Inc	Etats-Unis	USD	34 729	-	-1 201	0	-
Participations (entre 10 et 50%)							
Biosynex Diagnostics Hangzhou	Chine	CNY	-	-	-1 573	0	-
Primadiag SAS*	France	EUR	1 217	-	NC	NC	-
Autres participations							
N/A							

* Sociétés en cours de liquidation sans informations financières disponibles

5.7.24 Variation des capitaux propres

	31/12/2024	31/12/2023
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	147 492 921	120 464 388
- Distributions		
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	147 492 921	120 464 388
Variations du capital social	-	-
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	-	-
Variations des subventions d'investissement et des provisions réglementées	-	-
Variations des autres postes	-	-
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice		
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	147 492 921	120 464 388
Variations du capital social	-	50 829
Variations du compte de l'exploitant	-	-
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	-	2 107 635
Variations des écarts de réévaluation	-	-
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	-	2 890
Variations des réserves réglementées	-	-
Variations du report à nouveau	-	-
Variations des subventions d'investissement et des provisions réglementées	-	-
- Affectation du résultat N-1 en capitaux propres (hors distribution)		
Variation en cours d'exercice	-	2 155 574
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	147 492 921	122 619 962
Résultat de l'exercice	- 60 301 247	24 872 959
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	87 191 674	147 492 921

A fin décembre 2024, le capital social est composé de 10 760 087 actions d'un nominal de 0,10 Euros, dont 3 783 204 actions bénéficient d'un droit de vote double.

5.7.25 Détail des capitaux propres

en €		
Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Capital	1 076 087	1 076 087
Prime d'émission	6 574 425	6 574 425
Prime de fusion	17 286 642	17 286 642
Boni de fusion	103 820	103 820
Bons de souscription d'actions	3 738 725	3 738 725
Réserve légale	111 353	111 353
Autres réserves	1 579 340	1 579 340
Report Nouveau (Créditeur)	117 022 528	92 149 569
Report Nouveau (Débiteur)	-	-
Résultat	- 60 301 247	24 872 959
Amortissement dérogatoire		
TOTAL	87 191 674	147 492 921

5.7.26 Parties liées

Conventions conclues avec des parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Avenant à la convention d'honoraires avec Axodev

Personne concernée : M. Thierry Paper, Directeur Général de BIOSYNEX et gérant de la société Axodev.

Un avenant à cette convention du 1^{er} janvier 2009 a été conclu en date du 31 décembre 2024 pour intégrer une rémunération variable sur objectifs pouvant aller jusqu'à 60.000 € par an. La somme de 30.000 € a été facturée sur l'exercice 2024 au titre de cette rémunération variable.